

# PROFIL de Baignade

2016



Abrogation progressive entre 2008 et 2015

# Plan d'eau d'ILOA

## QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

2013	2014	2015
A	B	A

A = bonne qualité B = qualité moyenne

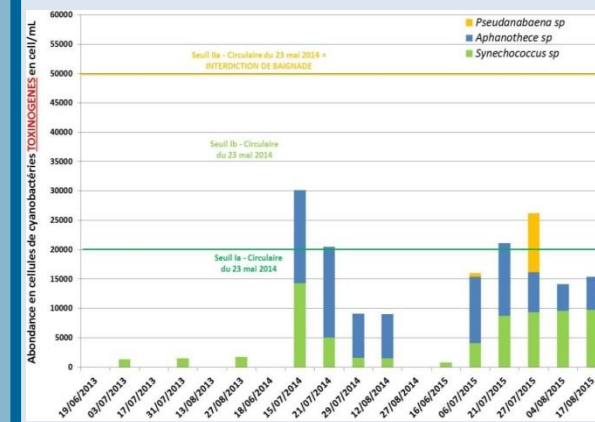
Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):  
Entrée en vigueur en 2013

En l'absence de données suffisantes (ouverture récente de la baignade), la qualité de l'eau selon cette directive ne peut être calculée. Le premier classement officiel sera effectif pour l'année 2016.

La qualité bactériologique de l'eau de baignade sur le plan d'eau d'ILOA est « bonne » et ne révèle pas de risque majeur.

NB : *Escherichia coli* (E.coli) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

## CYANOBACTERIES



Niveau	Cellules toxigènes / ml	Gestion	Dénombrement des cyanobactéries
la	20 000	Activité normale	Bimensuel
lb	50 000		
IIa (toxines) < 10 µg/l		Interdiction de la baignade	Hebdomadaire + recherche de toxines hebdomadaire
IIb (toxines) > 10 µg/l			
III		Interdiction de la baignade et de tout autre loisir nautique - prévenir tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Hebdomadaire + recherche de toxines au moins bimensuelle
IV			

⚠ La réglementation a évolué au 1<sup>er</sup> juillet 2014, les seuils sont applicables non plus sur l'abondance totale en cyanobactéries mais sur le nombre de cellules toxigènes. La baignade est fermée dès que les dénombrements en cyanobactéries sont supérieurs à 50 000 cell/mL de cellules toxigènes (circulaire DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014)

NB : Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

## LA ZONE DE Baignade

Nom de la baignade : Plan d'eau d'ILOA

Commune: THIERS

Région: Auvergne

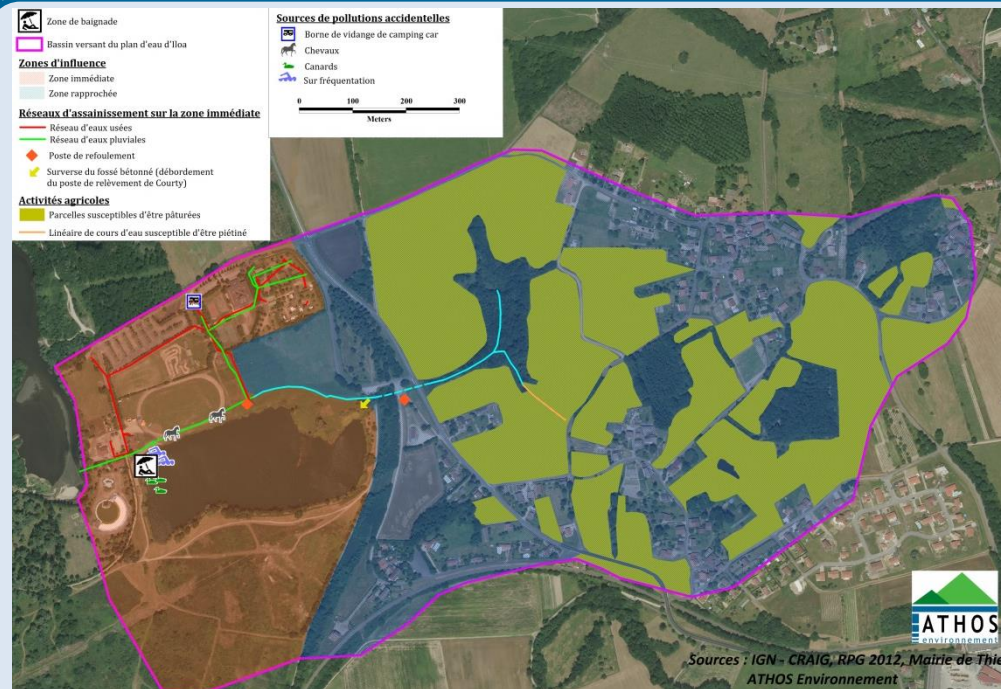
Département : Puy de Dôme

Période officielle d'ouverture : 1<sup>er</sup> juillet – 31 août

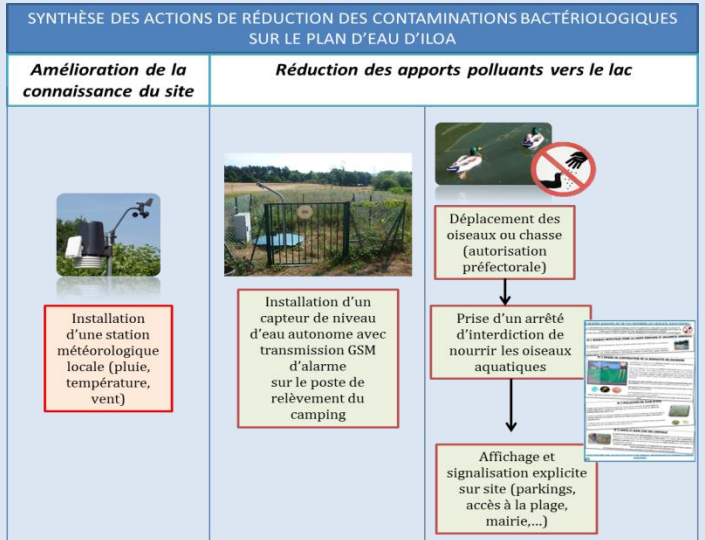
Baignade  
SOUS  
SURVEILLANCE



## CARTE DE SITUATION



## PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

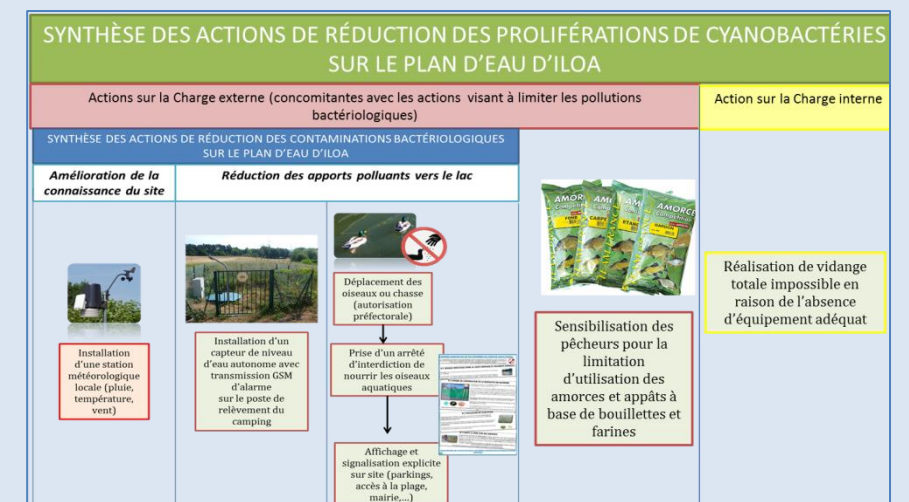


## MESURES DE GESTION ACTIVE



www.athos-environnement.fr

## PLANS D'ACTION : proliférations de cyanobactéries



En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...) : s'adresser à la mairie de Thiers au 04.73.80.88.80